

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal

Séance du 10 novembre 2021 à 20H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121- 25 du
Code des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents :

Luud BERINGS, Michel BURGUET, Pierre DAVID, Diana DELAHAYE, Michel DESMOULINS, Muriel DESMOULINS, Jean-Louis LABONNE, Emmanuel PIERRE-FRANCOIS, Roland POURCHET, Jacky POURRE

Absente : Sonia VIGNAL

Pouvoir : Sonia VIGNAL a donné son pouvoir à Jacky POURRE

Diana DELAHAYE a été désignée secrétaire de séance.

1- Approbation des achats/échanges des chemins communaux.

Deux demandes : une demande de Danièle BOTTOLLIER CURTET au Petit Mechenin, qui souhaite se porter acquéreur d'une portion de chemin rural, et une 2^{ème} demande de M. et Mme TALOBRE à Guimordie pour un échange de chemins

- **Demande de Danièle BOTTOLLIER CURTET** porte sur l'échange d'une portion d'un chemin rural (en pointillé rose sur le plan) qui traverse sa propriété avec un élargissement sur sa parcelle du chemin public existant (orange fluo sur le plan). En effet, les deux portions qui prolongeaient ce chemin rural autrefois ont déjà été rachetées par les propriétaires riverains ce qui compromet son utilité. Tout de même, ce chemin dessert la parcelle 6a/6b appartenant à la succession DAVID / DEVAUD, en cours d'acquisition par Mme BOTTOLLIER, ce qui lève toute utilité à le conserver.

Michel Burguet signale que Mr Bazan serait acquéreur de la moitié du chemin rural. En effet, celui-ci se situe entre les parcelles de Mr Bazan et Mme BOTTOLLIER. Pour le moment Mr Bazan n'a pas parlé à Mme BOTTOLLIER. Le Maire invitera Mr BAZAN à formuler sa demande d'achat par courrier et celle-ci sera traitée ultérieurement.

Michel BURGUET indique que l'échange en terme de mètres carré joue en la faveur de Mme BOTTOLLIER, il y aurait une différence de 300-400 mètres carré, ce chiffre est à vérifier. Il émet l'idée de réserver un espace de 300 mètres carrés pour stocker du bois. Un échange devant se faire à surface équivalente.

Le conseil délibère et donne son accord sur la demande d'échange de Mme BOTTOLLIER. Il statuera plus tard sur la demande de Mr BAZAN.

VOTE : Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **Demande de Mme et Mr TALOBRE - lieu dit Guimordie**

Selon leur courrier du 08/10/2021, Mme et Mr TALOBRE souhaitent procéder à un échange entre le chemin public entourant leur maison située sur la parcelle cadastrée D 151, et une

route goudronnée entretenue par la commune, non cadastrée, se situant sur leur parcelle D 144 leur appartenant. De plus, Mme et Mr TALOBRE souhaitent concéder un droit de passage à pied sur le chemin entourant leur maison.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande
- propose à Mme et Mr TALOBRE un échange entre le chemin public entourant leur maison, sans droit de passage, et une portion des parcelles D 144 et 145, faisant le lien entre un chemin creux et la route goudronnée
- demande qu'une enquête publique soit effectuée, si Mme et Mr TALOBRE donne une suite favorable à la proposition du conseil
- donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes pièces administratives nécessaires à ce dossier.

VOTE : Votants : 11 Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

2- Participation financière à un voyage scolaire.

Le collège de Lubersac sollicite une subvention pour financer une partie d'un voyage scolaire pour 2 enfants domiciliés sur la commune dans le cadre d'un séjour culturel à la Martière.

Ce séjour a pour objectif de favoriser l'ouverture sociale et culturelle ainsi que la mobilité géographique des élèves, mais aussi de faciliter l'intégration de la cohorte au collège.

Ce séjour comprend le transport et l'hébergement en pension complète, le coût restant à la charge de la famille est de 106 euros.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'attribution d'une participation financière d'un montant de 50 euros par élève scolarisé au Collège de Lubersac pour le séjour culturel à la Martière.
- de verser au Collège de Lubersac la somme de 100 euros.

VOTE : Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3- Approbation achat d'arbres et arbustes pour le fleurissement permanent du village.

Devant les incivilités ayant eu lieu cet été, à l'égard du fleurissement habituel se situant sur les ponts, et en raison d'un manque de fleurissement et d'embellissement du village en hors saison, le Maire propose de mettre en oeuvre un fleurissement permanent du village, composé d'arbres et d'arbustes colorés et vivaces, proposant divers coloris en fonction des saisons.

Le Maire propose également de remplacer les arbres morts qui ont été plantés sur l'aire aménagée en face du cimetière.

Un plan d'aménagement de plusieurs parterres a été réalisé par un professionnel et un devis a été établi.

Mr le Maire expose donc au Conseil Municipal le devis reçu relatif à l'achat d'arbres et d'arbustes :

- Devis de PLANDANJOU - 49130 LES PONTS DE CE, pour un montant HT de 920,77 euros.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, décide à l'unanimité :

-> d'acheter les arbres, arbustes et vivaces préconisés par le professionnel pour le fleurissement et embellissement permanent du village,
-> d'accepter le devis de PLANDANJOU, pour un montant HT de 920,77 euros. La pose sera effectuée par le cantonnier municipal et par la responsable fleurissement de la communauté de communes.

VOTE : Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4- Achat de guirlandes lumineuses pour Noël

Afin de compléter la décoration du village au moment des fêtes de Noël, Mr le Maire et ses adjoints ont fait des demandes de devis auprès des sociétés AUTERIE ARTIFICES et Contant. Mr le Maire propose de poser 6 candélabres sur des réverbères et de faire installer une dizaine de prises électriques réglementaires afin de permettre le branchement de ces mêmes candélabres et d'autres illuminations de Noël qui viendront s'ajouter dans le futur.

Mr le Maire expose donc au Conseil Municipal le devis reçu relatif à :

- l'achat de 6 candélabres d'occasion auprès de la société AUTERIE ARTIFICES d'un montant de 897 euros.
- la pose de dix prises électriques par la société CONTANT pour un montant de 1580 euros.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, décide à l'unanimité :

- > d'acheter les 6 candélabres et de poser les 10 prises électriques au pied des 10 réverbères choisis
- > d'accepter les devis d'AUTERIE ARTIFICES , pour un montant de 897 euros, et de la société Contant, pour un montant de 1580 euros.

VOTE : Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5- Procédure de relevage des tombes abandonnées du cimetière (détermination des tombes qui vont être relevées prochainement afin d'établir un arrêté municipal)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le relevage de la totalité des sépultures identifiées comme étant en « état visuel d'abandon ». Pour des raisons budgétaires le travail se fera par étape et débutera par le relevage de trente sépultures judicieusement choisies pour leur situation et leur degré avancé de vétusté.

L'entreprise ELABOR devrait intervenir en début d'année 2022 pour ce travail.

VOTE : Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6- Questions diverses.

Actions en faveur des aînés pour les fêtes de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que traditionnellement un repas annuel était offert aux aînés de plus de 60 ans, et qu'un colis était offert aux personnes de plus de 75 ans n'ayant pas pu assister au repas annuel.

L'an passé, en raison de l'épidémie de la COVID 19, la commune avait décidé d'annuler le traditionnel repas en raison de contraintes sanitaires et d'offrir un colis composé de produits locaux, à tous les aînés de plus de 70 ans.

Le Maire propose de reconduire cette action pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-> d'offrir un colis composé de produits locaux, d'une valeur unitaire de 25 euros à tous les aînés de plus de 70 ans,

-> de prendre en charge toutes les dépenses liées à l'achat des colis

VOTE : Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention :

Une action similaire envers les enfants a également été proposée par Diana DELAHAYE. Un goûter à la Mairie pour tous les enfants de moins de 12 ans habitant le village, ainsi que la remise d'un cadeau. Cette proposition doit être approfondie par le Maire et la secrétaire de Mairie afin de vérifier la disponibilité budgétaire qui pourrait être dégagée dans ce cadre car elle n'a pas été actée dans le budget 2021, mais dans l'ensemble le Conseil Municipal approuve cette idée.

Point sur l'estimation, la vente et visite de l'ensemble gîte/épicerie

Le Maire avait fait estimé le gîte / épicerie par l'agence immobilière LA BOURSE DE L'IMMOBILIER. Le 5 novembre, Jean-Louis LABONNE a fait visiter à l'agence VAN DEN BERG immobilier, qui a estimé le bien à 100 000 euros net vendeur. Les habitants ont été informés sur le dernier compte rendu du conseil municipal envoyé par mail et distribué dans les boîtes aux lettres mais n'ont pas réagi à la proposition d'achat en direct sous condition de faire vivre le commerce. Une nouvelle information paraîtra par mail fin décembre, afin de valider que l'information est bien passée auprès de la population.

De la même manière, le Maire a envoyé un mail à l'association Paysages Nourriciers afin de proposer la vente du gîte / épicerie dans le cadre du projet de l'association de créer un tiers lieu à Ségur. Pour le moment ce mail est resté sans réponse. L'association a jusqu'au 31 décembre pour se décider.

En l'absence de réponse, de la part de la population et de l'association, la Mairie mettra en vente ce bien. Une proposition a déjà été faite de la part d'une jeune femme qui souhaite ouvrir un salon de thé / glaces, un logement de tourisme et un logement personnel.

Point sur les travaux d'accessibilité (rampe handicapés) de la salle polyvalente : Les deux sociétés LASCAUX et CLUNIAT (devis rampe) ont été à nouveau contactées pour renouveler leurs devis car les normes en matière d'accessibilité ont évolué depuis 2019, date des derniers devis. En attente du retour des ABF suite au dossier de demande de travaux de la Mairie déposé en cette fin d'année, les travaux pourraient démarrer en janvier 2022.

Nature des travaux :

- remettre en route le fonctionnement + l'accessibilité des toilettes de la cour
- refaire une partie de la cour,
- créer deux rampes d'accessibilité pour rentrer et sortir de la salle polyvalente

Garder les toilettes extérieures de la salle polyvalente pour un accès au public.

Agrandissement saisonnier du parking sur le champ de foire - afin de répondre à une demande des restaurateurs, le parking du champ de Foire va être élargi par la création d'une bande supplémentaire, cette bande ne sera ouverte qu'en été. L'entreprise LASCAUX a été contactée pour faire un devis.

Lors de sa réunion annuelle, l'association "Les Amis de Ségur" a reçu une demande de création d'un boulodrome de la part de l'association "Les Amis d'Aliénor". Cette demande,

ayant été transmise par l'association à la Mairie, a été étudiée et il est suggéré de créer ce boulodrome dans le jardin en contrebas de la cour de la salle polyvalente.

Point sur les projets de télésurveillance du village, signalisation, et stationnement.

Télésurveillance : demande de devis à trois entreprises différentes pour l'installation d'un système de télésurveillance où seront positionnés les horodateurs : parking voitures forail et camping-cars route de pompadour. Ce système de télésurveillance sera installé dans les règles établies dans ce domaine par la préfecture.

Éclairage public : deuxième phase d'électrification du village : parking du petit bois / traversée de route / le pont Richard - demande de devis à la société FEDE 19.

La signalisation : les panneaux de signalisations des parkings sont arrivés à la Mairie. Ils seront bientôt installés. Même problème que pour les travaux de la salle polyvalente, pénurie de main d'œuvre en maçonnerie et terrassement.

Travaux dans le logement communal : Emmanuel FRANÇOIS et Michel DESMOULINS vont voir avec le Maire les travaux qu'ils vont pouvoir entamer eux-mêmes dans l'appartement vacant situé au-dessus de la salle polyvalente.

Les autres travaux peinture / installation de SDB / d'éclairage... vont être réalisés de la même manière par l'employé municipal et les conseillers municipaux.

Journal du village - Muriel DESMOULINS a travaillé sur le journal, il fait une douzaine de pages, il est prêt, un brainstorming a eu lieu pour lui trouver un titre : "Ségur au Fil de L'Auyézère".

La séance est levée à 22:42.

